COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de juillet à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 3 juillet 2024

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Nelly MINET, Michelle LEFEBVRE

Etaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration à Isabelle BAHEU, Frédéric LELEU procuration à Auxence GARACHE, Anthony GOMEL procuration à CARLIER Joseph, Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Nelly MINET

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n° 31 /2024 : délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu le Code Général de la Fonction Publique, article L522-27

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20/06/2024

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer un taux de ratio promus-promouvables à 100% pour tous les cadres d'emplois de la collectivité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 12/07/2024
et publication le 12/07/2024

Dohem, le 10/07/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
15 JUIL. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380